



Le Conseil des arts de Montréal offrira des subventions pluriannuelles au fonctionnement aux organismes déjà soutenus depuis au moins deux ans

Montréal, le 18 janvier 2008 – À partir de 2008, le Conseil des arts attribuera des subventions pluriannuelles au fonctionnement dans le cadre de son programme général de subvention. L'aide financière sera récurrente et allouée pour une période de **quatre ans**. Le Conseil veut par cette mesure assurer aux organismes une stabilité financière, leur permettre de mieux planifier leurs activités, faciliter leur gestion et assouplir les modalités d'évaluation.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de son plan stratégique (2005-2008) où le Conseil des arts de Montréal procédait en 2005 à l'harmonisation de ses formulaires de demande de subventions avec ceux du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), de sorte d'alléger le travail administratif des requérants.

Les organismes admissibles au financement pluriannuel doivent déposer leur première demande le **1^{er} mars de cette année**. **Aucun accueil au financement pluriannuel ne sera par la suite, au cours des quatre années du cycle**. Les organismes peuvent vérifier leur admissibilité auprès du conseiller culturel de leur discipline.

Le financement pluriannuel est accordé aux organismes pour la réalisation de l'ensemble de leurs activités. Les organismes doivent démontrer une stabilité artistique et administrative aptes à assurer une présence artistique solide et un développement continu. Les organismes admissibles doivent déjà être soutenus au fonctionnement annuel par le Conseil des arts de Montréal depuis au moins deux ans.

Le Programme général de subventions du Conseil des arts vise à soutenir la création, la production, la diffusion de l'art et la mise en œuvre d'activités artistiques sur le territoire de l'île de Montréal. Il s'adresse aux organismes professionnels œuvrant dans les disciplines des arts du cirque, des arts visuels, du cinéma et des arts médiatiques, de la danse, de la littérature (incluant les périodiques culturels), des nouvelles pratiques artistiques (multidisciplinarité et interdisciplinarité), de la musique et du théâtre.

Les détails du programme et les nouveaux formulaires sont disponibles sur le site du Conseil des arts de Montréal, www.artsmontreal.org/prog_gen.php, ou en téléphonant au (514) 280-3580.

— 30 —

Renseignements : Christian O'Leary,
Directeur des communications et du développement
(514) 280-3991, coleary.p@ville.montreal.qc.ca